

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 30 MAI 2024

*Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,
DELIBERATION N° 2*

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

Date de convocation : 24 mai 2024

Affichage du Compte
Rendu Sommaire : 5 juin 2024

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
2023 - BUDGET ANNEXE
SERVICE REPAS A DOMICILE**

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme VOLLAND (arrivée à 14 h 51), Mme ZANATTA, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, Mme DORET-FOURNIER, M. FERON, Mme AUMONIER, M. CHALET, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU,
Mme Valérie VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO (jusqu'à son arrivée à 14 h 51),
Mme Aurore NADAL, qui a donné pouvoir à Mme ZANATTA,
Mme Rosane BARATON, qui a donné pouvoir à Mme AUMONIER.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

Le Compte de Gestion de l'exercice 2023 qui concernent le budget annexe du RAD a été présenté par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter par le Comptable Public, pour le budget annexe RAD, le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, l'état des reports tant en dépenses qu'en recettes.

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

.../...

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du RAD du Centre Communal d'Action Sociale, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public pour les opérations comptables de dépenses et de recettes de cet exercice, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 5 juin 2024

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGÉ
Et par délégation,
Le Vice-Président

SIGNEE

Nicolas VIDEAU